

Séance du 17 avril 2026

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 27 |

L'an deux mil vingt-six le dix-sept avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 4 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

DATE DE CONVOCATION :
4 avril 2026

Délibération N°2026.04.19

OBJET :

Cession de 4 places de parking de l'ex-funérarium à la SCI LA STEPH

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification du

Présents : Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCHE, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

Procurator : Emilie VIGEZZI donne procuration à Christiane KLINGUER.

Secrétaire de séance : Dominique GUENOT

Vu la délibération n°2025.11.03, le Conseil Municipal précédent, a approuvé la cession du funérarium, sis rue des Marronniers au prix de 82 000 € net vendeur à la SCI LA STEPH.

Les 4 places de parking attenantes au funérarium ne faisaient pas partie de la parcelle cédée ni de la vente.


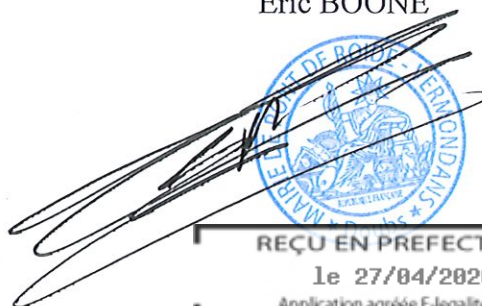
Aujourd'hui, il est proposé de céder les 4 places de parking à la SCI LA STEPH à l'euro symbolique. Cette cession s'accompagne d'un bornage du terrain, nécessaire, afin de délimiter la parcelle concernée. A ce titre, les frais liés à cette opération seront partagés. La participation financière de la SCI LA STEPH s'élève à 1 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 26 voix pour, 1 abstention :

- décide de céder à la SCI LA STEPH les 4 places de parking attenantes à l'ancien funérarium, sis rue des Marronniers, à l'euro symbolique ;
- dit que la SCI LA STEPH participera aux frais liés au bornage à hauteur de 1 000 € HT.

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 20 avril 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric BOONE



REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com